

BROCANTE

CHEVRY-COSSIGNY



RESTAURATION
SUR PLACE

8h
18h

DIMANCHE

28 SEPTEMBRE 2025

CENTRE-VILLE

INSCRIPTIONS

Retrait du dossier sur www.chevry-cossigny.fr

Dépôt du dossier à l'accueil de la Mairie jusqu'au 24 septembre 2025

chevry-cossigny.fr  

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La commune de Chevry-Cossigny organise une brocante le dimanche 28 septembre 2025 de 6 h à 18h.

Les emplacements doivent obligatoirement être :

- Tenus par les personnes désignées sur le formulaire d'inscription
- Correspondre à l'activité déclarée lors de l'inscription

Nous vous rappelons que tous les renseignements fournis engagent la responsabilité du déclarant. L'organisation se réserve le droit d'exclure de la brocante, tout exposant ayant effectué une fausse déclaration sur la nature de ses activités.

Les exposants devront impérativement se présenter au poste d'accueil à l'heure indiquée sur leur confirmation d'inscription après réception du dossier complet.

Le (ou les) numéro(s) d'emplacement leur seront communiqués par courrier (dématérialisé de préférence).

STATIONNEMENT DES VÉHICULES

L'accueil des exposants se fera à partir de 6h00 du matin, la circulation des véhicules est uniquement autorisée avant 7h30. Passé cet horaire, tous les véhicules doivent, sauf autorisation particulière et exceptionnelle, être garés sur les parkings. Les rues concernées par la brocante seront interdites à la circulation. Un arrêté municipal sera effectué en ce sens.

Passé 7h30, vous ne pourrez plus accéder à votre emplacement et aucun véhicule ne sera autorisé à circuler sur les lieux de la brocante jusqu'à 18h00.

Le soir, après 18h00, les exposants seront autorisés à circuler selon le plan fourni par l'organisation.

HORAIRE D'INSTALLATION

Les créneaux horaires d'installation indiqués sur les confirmations d'inscription ont pour but, vu l'étroitesse des lieux, de réguler, dans la mesure du possible, le flux des arrivants et de permettre à chacun de s'installer confortablement.

Les exposants sont donc priés de se conformer à ces préconisations pour le bien-être de tous.

CIVISME

La municipalité vous loue un emplacement propre à votre arrivée. Il est donc demandé aux exposants de respecter les lieux et de nettoyer leur emplacement à l'issue de la brocante.

Des sacs poubelles vous seront remis par l'organisateur. Les détritrus devront être enfermés dans ces sacs poubelles et emportés chez vous. Le chèque de caution ne vous sera rendu qu'après constatation de la propreté de votre emplacement.

SECURITE

Un service de sécurité est mis à la disposition des exposants et du public sur les lieux de la brocante.

Il est aussi habilité à contrôler la validité des inscriptions. Il est donc recommandé d'être en possession de votre confirmation d'inscription.

EMPLACEMENTS

Les emplacements ne sont pas couverts. Aucun matériel n'est fourni par l'organisateur de la brocante. Les emplacements qui ne seront pas occupés après 7h30 seront considérés comme disponibles et deviendront la propriété de l'organisateur.

Il est interdit de stationner dans les cours privées et d'accrocher quelconque objet sur les volets ou rebord de fenêtres des habitations.

En cas de non-respect, nous serons dans l'obligation de demander le départ de l'exposant concerné. En cas de dégradation, le chèque de caution ne sera pas rendu.

RESTAURATION SUR PLACE

Les seuls métiers de bouche autorisés à pratiquer la vente le jour de cette brocante sont les commerçants de CHEVRY-COSSIGNY et les Food-trucks validés par l'organisation

CHAQUE EXPOSANT S'ENGAGE À RESPECTER CETTE RÉGLEMENTATION.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Merci de joindre obligatoirement un chèque de caution de 30€ à l'ordre du Trésor Public. Il vous sera rendu lors de la constatation de la propreté de votre emplacement à la fin du vide-grenier.

Le dossier complet doit être déposé en mairie. Seuls les dossiers complets seront traités. Le nombre d'emplacements étant limités, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée. Toute réservation est considérée définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas d'absence ou d'annulation de l'exposant. Les emplacements non occupés seront redistribués dès 8h.

SOUHAITS PARTICULIERS

Merci de bien vouloir nous informer de vos éventuels souhaits d'emplacements. Ces souhaits seront suivis dans la mesure du possible. En aucun cas ces souhaits ne peuvent être considérés comme acquis.

Je soussigné(e) Mme/M :

Déclare sur l'honneur

- ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce) (Sauf professionnels autorisés)
- ma non-participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code Pénal) (Sauf professionnels autorisés)

Fait à :

Le :

Signature :

FICHE D'INSCRIPTION

Dimanche 28 septembre 2025 de 6h à 18h

ouverture public : 8h à 18h

Pour tout renseignement contacter le responsable de la vie locale, culture et sports
à l'adresse mail suivante : antonin.frisson@chevry-cossigny.fr

IDENTITÉ

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Joindre obligatoirement la copie de la pièce d'identité recto/verso et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

TARIFS ET METRES SOUHAITES

	TARIFS	TARIFS CHEVRIARDS	TARIFS EXTÉRIEURS	TARIFS PROFESSIONNELS
ENTOUREZ	2M/1M	8 €	12 €	20 €
VOTRE CHOIX	4M/1M	15 €	20 €	40 €
	6M/1M	22 €	28 €	60 €